



## Mode de paiement

Pour préserver l'environnement, préférez l'envoi de factures électroniques ou optez pour la domiciliation sans envoi des factures d'acompte (identiques tous les mois). Vous recevrez néanmoins les factures de régularisation.

Fréquence des acomptes  mensuellement  bimestriellement  trimestriellement  
Mode de paiement  domiciliation (sans envoi des factures d'acompte)  virement  
Je désire quand même recevoir toutes mes factures d'acompte   
Envoi des factures  par e-mail  par la poste  
N° de compte                 (en cas de remboursement en votre faveur)  
Code BIC

## Accord

- J'ai accepté les conditions générales de vente et les conditions tarifaires.  
 J'accepte la politique générale relative aux données personnelles d'OCTA+ (se trouvant sur <https://www.yourprivacy.be/fr/octaplus>).  
 Je souhaite recevoir d'informations concernant des produits ou services recommandés par OCTA+.

Mode d'inscription : internet  
Adresse IP de l'inscription :  
Date : 16/07/2020 à 00:00:00

Pour OCTA+ Energie s.a.



Energix Management sprl, administrateur délégué,  
représentée par son gérant, M. **Xavier Rigot**,  
par ailleurs représentant permanent personne morale d'OCTA+ Energie s.a.

Le consommateur a le droit de renoncer au présent contrat de fourniture, sans paiement d'amende et sans motif en envoyant une lettre recommandée à OCTA+ Energie endéans les 14 jours calendrier à partir de la réception de la confirmation du contrat par le client ou en renvoyant le formulaire de rétractation qui se trouve à l'adresse <https://www.octaplus.be/fr/electricite-gaz-naturel/tarifs/>.

Le contrat est automatiquement renouvelé au terme de la durée initiale, sauf en cas d'un autre accord :

- Pour le consommateur, pour une durée d'un an au tarif équivalant le moins cher (contrat exclusivement online ou non, énergie verte ou grise, prix fixe ou variable et services qui en découlent).
- Pour le non-consommateur, pour une durée égale à la durée initiale et avec un tarif aux caractéristiques identiques. Les tarifs de reconduction sont consultables sur notre site [www.octaplus.be](http://www.octaplus.be), deux mois avant la date de renouvellement.

En cas de retard de paiement, comme il est mentionné dans nos conditions générales, des frais supplémentaires peuvent être imputés au client. Pour un rappel de paiement, € 7,50 seront additionnés à la prochaine facture. Pour une mise en demeure, € 15,00 seront additionnés à la prochaine facture. En cas de procédure de recouvrement, s'additionneront aux frais susmentionnés des frais supplémentaires variables en fonction du montant dû. D'une part, un dédommagement de 10% de chaque montant dû sera demandé et d'autre part s'additionneront à cela des frais d'huissier et d'avocat qui varient selon les cas.

**OCTA+ Energie s.a.**

Schaarbeeklei 600 1800 Vilvoorde BE0401.934.742 T. 02/851 02 52 [energie@octaplus.be](mailto:energie@octaplus.be) [www.octaplus.be](http://www.octaplus.be)